

## RÈGLEMENT 1 (2024) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON

- Article 1 Les séances publiques du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson se tiennent habituellement le dernier lundi de chaque mois (toute exception à cette règle étant indiquée dans le calendrier). Ces séances auront lieu à la salle d'assemblée (C101) du 1925, avenue Brookdale, Dorval, à 19 h 30 ou par visioconférence, dans un tel cas un avis public sera affiché sur le site Web de la Commission scolaire.
- Article 2 La nécessité de tenir une séance en juillet est à déterminer, à la discrétion du Conseil des commissaires. Ce dernier peut convoquer toute séance extraordinaire au cours de l'année scolaire conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

Article 3 – Pour l'année scolaire 2024-2025, les dates de séance du Conseil seront les suivantes :

2024	2025
Lundi 26 août	Lundi 27 janvier
Lundi 16 septembre (exception)	Lundi 24 février
Période électorale	Lundi 24 mars (exception)
20 septembre au 3 novembre 2024	Lundi 28 avril
Lundi 18 novembre (exception)	Lundi 26 mai
Lundi 16 décembre	Lundi 30 juin



## RÈGLEMENT 1E (2024) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-.B.-PEARSON

- Article 1 Les séances publiques du comité exécutif de la Commission scolaire Lester-B.Pearson se tiennent habituellement l'avant-dernier lundi de chaque mois (toute exception à cette règle étant indiquée au calendrier). Ces séances auront lieu par visioconférence à 17 h 30 ou à la salle d'assemblée (C101) du 1925, avenue Brookdale, Dorval, dans un tel cas un avis public sera affiché sur le site Web de la Commission scolaire.
- Article 2 À tout moment au cours de l'année scolaire, une séance extraordinaire peut être convoquée conformément aux articles 163 et 182 de la LIP.

Article 3 – Pour l'année scolaire 2024-2025, les dates des séances seront les suivantes:

2024	2025
Lundi 19 août	Lundi 20 janvier
Lundi 9 septembre (exception)	Lundi 17 février
Période électorale	Lundi 17 mars (exception)
20 septembre au 3 novembre 2024	MARDI 22 avril (exception)
Lundi 9 décembre	MARDI 20 mai (exception)
	Lundi 23 juin